

# Compte rendu CAPN catégorie B des 15 et 17/11/2017

## Mouvement spécifique 2017

La CAPN d'affectation dans le cadre du mouvement spécifique s'est tenue les 15 et 17 novembre. Les agent.es qui ont obtenu un poste dans ce mouvement seront affecté.es le 1<sup>er</sup> mars 2018.

### REPONSES DU PRESIDENT DE LA CAPN AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

(Lien internet pour DL)

Comme toujours, le président de la CAPN n'a pas répondu à nos propos liminaires sur les questions de politique générale notamment celles dépendant de la fonction publique et a précisé qu'il faisait remonter les problématiques au DG. Il a cependant relevé le mécontentement des collègues. Sur la maison DGFIP, il a répété l'obligation d'une évolution dans le cadre de l'ASR (adaptation des structures au réseau) afin de pérenniser l'ensemble de nos missions et se traduisant par de nécessaires restructurations et fusions tout en garantissant des règles de gestion !

Sur la demande des OS de neutralisation des journées de grèves du 16 et 23 novembre le président indique que le bureau RH-1A à Bercy a répondu favorablement.

Sur les règles de mutations, un groupe de travail a eu lieu ! Le DG souhaite déconcentrer les mutations au niveau local ! Il propose d'ouvrir un cycle de négociations qui aboutirait à la mise en place du nouveau système en 2020.

Sur la mise en place de SIRIUS et des SIRH, il nous indique que cela sera fait à emploi constant ... du moins en 2018 ! Pour les années à venir, il indique n'avoir aucune visibilité !

Pour répondre à la charge de travail liée à la taxe de 3 % sur les dividendes, la DG emploie les grands mots (TASK FORCE !) et lance un appel à candidature pour la DGE (Direction des Grandes Entreprises) afin de répondre à l'urgence de la situation.

Concernant les concours de C1 et CP, la situation des collègues qui l'ont obtenu a été vérifiée à posteriori et il s'avère que certains ne remplissent pas les conditions pour y participer. Spécifiquement pour le C1, le taux maximum prévu par le décret pour l'établissement des tableaux d'avancement (75% des promotions) est atteint. En conséquence, comme aucune liste complémentaire n'a été prévue par la DG sur ce concours, nous risquons de perdre des promotions pour 2017 ! La CGT demande à la DG de trouver une solution pour ne pas perdre ces promotions !

Ces réponses montrent, une nouvelle fois, le mépris de la DG envers nos collègues, que ce soit sur la non reconnaissance de la dégradation des conditions de travail et le nombre de burn out qui explose, ou sur ce mouvement spécifique où la DG applique ses règles (en termes de choix des postes ou d'affectation).

A cela nous avons rappelé notre appel unitaire à se mobiliser massivement le jeudi 16 novembre 2017 contre la casse de la fonction publique et contre la déréglementation du code du travail.

Montreuil 27/11/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

## MOUVEMENT SPECIFIQUE DE MUTATIONS 2017 DES AGENT.ES DE CATEGORIE B :

67 services pour 83 emplois ont été proposés dans 52 directions pour le mouvement spécifique.

129 demandes de mutation ont été enregistrées dans le cadre de ce mouvement, 122 ont été classées, 2 ont été annulées à la demande des agent.es, 5 ont été suspendues.

Au début de la CAP :

- ▶ sur les 52 départements ayant offert des postes, 33 départements bénéficieront d'arrivées en mutation.
- ▶ 18 n'ont reçu aucune candidature, 1 a été sollicité mais ne sera pas pourvu, l'agent.e ayant obtenu son 1<sup>er</sup> vœu.

Nous sommes intervenus avec les autres OS sur un dossier particulier ! Un des postes proposés lors de cette CAPN n'avait pas été pourvu au mouvement général car la DG n'avait pas fait le mouvement interne, faute de temps ! La personne qui aurait dû l'obtenir au 1<sup>er</sup> septembre 2017 s'est retrouvée primée par une autre dans le cadre de ce mouvement spécifique !

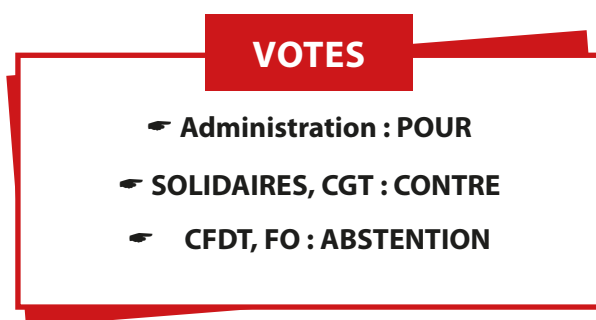
Une véritable aberration !

**Alors que la DG elle-même n'applique pas ses propres règles de gestion (faire le mouvement interne) comment pourrions nous croire que les directions locales le feront dans le cadre des futures règles que l'on entend nous imposer ?**

### Résultats du mouvement :

- ▶ 3 Services dont la totalité des emplois offerts seront pourvus.
- ▶ 39 services offerts à l'appel à candidatures, situés dans 33 directions , verront leurs 47 emplois offerts pourvus.
- ▶ 3 Services dont les emplois ne seront pas pourvus.
- ▶ 28 services offerts au mouvement spécifique situés dans 23 départements ne verront aucune arrivée en mutation en raison de l'absence de candidatures utiles.

Au final, le projet de mouvement permet à 47 agent.es d'obtenir satisfaction, 39 services sur 67 proposés, soit plus des 3/5, verront un renforcement de leur effectif B.



La CGT Finances Publiques dénonce ce mouvement spécifique :

- ▶ Sur la sélection des postes, il doit y avoir des discussions préalables avec les organisations syndicales dans les cadres locaux et nationaux.
- ▶ Sur les modalités d'affectation, si les règles doivent être différentes du mouvement général, elles doivent être discutées en amont et portées à la connaissance des agent.es.

Enfin, si le déficit en emplois était nul, il ne serait pas nécessaire d'organiser un mouvement spécifique.

**La CGT Finances Publiques rappelle sa revendication principale pour la confection du mouvement général : une affectation la plus fine possible dès le niveau national, c'est à dire sur la commune et la structure et non pas la RAN et la spécialité.**